



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 6 FEVRIER 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240206-2024-02-17-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2024  
Date de réception préfecture : 14/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présents :** Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ, M. Olivier GALLANT.

**Absents excusés :** M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE (à partir de 23h20 au cours de l'examen du point n° 6 inscrit à l'ordre du jour) M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Georges DEGROOTE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Brigitte AUBONNET pourvoir à Mme Anne BARRÉ (à 22h45 à partir du point n° 3 inscrit à l'ordre du jour), Mme Graziella LACROIX pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT (à 00h00 à partir du point n° 14 inscrit à l'ordre du jour).

**Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales :** Mme Sophie MARVIN pour le point n° 17 inscrit à l'ordre du jour.

**Secrétaire :** M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 32

**Réf : 2024/02/17 - OBJET : Mandat spécial pour un déplacement à Avignon dans le cadre du festival 2024.**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L.2121-29, L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

ND

Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé,

Vu la circulaire n° NOR/INT/B/920001/18/C du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Considérant qu'à l'occasion du prochain festival de spectacles de théâtre d'Avignon prévu en juillet 2024, Mme Sophie MARVIN, adjointe au Maire chargée des Associations, du Sport et de la Culture se rendra à cette manifestation culturelle nationale,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

### DELIBERE

**Article 1 : Décide avec 32 voix pour** de confier un mandat spécial à Mme Sophie MARVIN, adjointe au Maire chargée des Associations, du Sport et de la Culture pour lui permettre de se rendre au prochain festival de spectacles de théâtre d'Avignon prévu au cours du mois de juillet 2024.

**Article 2 : Autorise** les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de déplacement applicables aux élus dans le cadre des mandats spéciaux sur présentation des pièces justificatives.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : 14 FEV. 2024  
et par publication en ligne le : 14 FEV. 2024

Saint-Cyr-l'École,  
le : 14 FEV. 2024

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :  
Sonia BRAU



Le 12 février 2024

Signé électroniquement par :  
Sonia BRAU

Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Le 12 février 2024

**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE



Le 13 février 2024